

Ai-je le droit d'accéder aux archives ?

L'accès aux archives publiques est un droit pour tout usager qui en fait la demande. Cet accès est toutefois encadré par la législation en vigueur. Les demandes de consultation peuvent être adressées par courrier électronique, voie postale ou bien par téléphone.

Service des archives

EFA - Archives
6, rue Didotou
10680 ATHÈNES
GRÈCE

+30 210 36 79 995

archives@efa.gr

Vous pouvez dans un premier temps consulter les outils de recherche disponibles en ligne via le site internet de l'EFA :

- **pour les archives manuscrites**, les instruments de recherche sont disponibles :
 - en ligne sur la base [Calames](#) pour les archives des programmes de recherche et des membres de l'EFA,
 - en version pdf sur le [site internet de l'EFA](#) pour les archives administratives.

Ces inventaires sont intégrés au fur et à mesure dans la base [Archimage](#).

- **pour les collections graphiques et photographiques**, une sélection de documents est disponible sur la base [Archimage](#), destinée à accueillir à terme l'ensemble des fonds de l'EFA.

L'inventaire de la **collection des estampages** est actuellement consultable sur place, dans l'attente de sa mise en ligne sur Archimage.

Pour plus d'informations, consultez la page [Inventaires et Catalogues des archives](#) sur le site internet de l'EFA.